

Bernard-Henri Lévy

*[Lettre publiée dans La Folha de S.Paulo, Le Point et distribuée par le New York Times Syndicate]*

Monsieur le Président de la République,

Je sais que le débat autour du cas de Cesare Battisti, cet ancien apôtre de la «lutte armée», accusé d'actes de terrorisme dans l'Italie des années 70, fait rage dans votre pays.

Et je sais aussi que le jeu des institutions brésiliennes, l'épuisement des procédures prévues dans votre Constitution, le partage des voix au sein de la Cour suprême puis sa décision, à une voix de majorité, de laisser faire l'extradition, font que c'est désormais à vous, et à vous seul, qu'il appartient de décider si l'ancien «enragé», devenu écrivain, doit ou non être renvoyé en l'Italie.

Je voudrais vous dire d'abord, Monsieur le Président, que nul n'a plus que moi le terrorisme en horreur.

Et je voudrais qu'il soit clair que la lutte contre ce terrorisme, la lutte contre le droit que s'arrogent certains, en démocratie, de faire eux-mêmes la loi et de recourir aux armes pour faire entendre leur voix, est une des constantes de mon existence.

Si je m'adresse néanmoins à vous, c'est parce qu'il n'est justement pas établi que Cesare Battisti soit ce terroriste que dépeint la presse et dont les crimes, s'il les avait commis, ne mériteraient aucune indulgence.

Il a été condamné comme tel, je le sais bien, par un tribunal régulier, dans un pays dont je ne songe évidemment pas un instant à mettre en doute le caractère démocratique.

Mais il arrive aux meilleures démocraties (la France en sait quelque chose qui, pendant la guerre d'Algérie, prit des libertés avec la liberté; ou les Etats-Unis de George W. Bush, au lendemain du 11 Septembre; ou d'autres) de connaître des ratés et de commettre des injustices.

Et le procès de Cesare Battisti, ce procès qui l'a reconnu coupable par contumace, il y a vingt et un ans, des meurtres du gardien de prison Santoro et de l'agent de police Campagna soulève, en la circonstance, au moins trois vraies questions.

La première touche aux éléments sur la foi desquels Cesare Battisti a été jadis condamné: ce sont, pour l'essentiel, les témoignages d'un repentant, c'est-à-dire d'un criminel qui a troqué, à l'époque, sa propre impunité contre la dénonciation de ses éventuels complices – Cesare Battisti avait fui au Mexique, puis en France; il n'était plus là, ni pour protester, ni pour se défendre, ni même pour être véritablement informé de ce qui lui arrivait; et le repentant, Pietro Mutti, lui a donc tranquillement mis sur le dos la totalité des crimes de l'organisation dont ils étaient les militants.

La deuxième touche à un point précis du mécanisme de la justice italienne et au fait que, contrairement à ce qui se passe dans votre pays ou dans le mien, les condamnés par contumace n'ont, s'ils sont rattrapés, pas droit à un nouveau procès où ils pourront réellement s'expliquer: en sorte que, si vous décidiez de laisser faire la procédure d'extradition, l'intéressé irait, sitôt rentré en Italie, droit à la case prison à vie (puisque telle est la peine, sans appel, qui fut prononcée lors du procès par contumace) et serait le seul condamné de cette sorte qui n'aurait jamais eu le loisir de rencontrer ses juges, de leur être physiquement confronté et de pouvoir

répondre en personne, de visage à visage, des crimes qui lui sont imputés.

Et puis j'ajoute enfin ce «détail»: Cesare Battisti, que je suis spécialement venu rencontrer, il y a deux ans, dans sa prison de Brasilia, nie, et a toujours nié, les crimes en question; nombreux sont les juristes qui, après examen du dossier et au vu des mensonges très nombreux, et avérés, dont le repentir Mutti avait coutume d'émailler ses «confessions», estiment plausible, je dis bien plausible, son innocence; en sorte que vous courez aujourd'hui le risque de voir un homme dont le seul crime serait, dans cette hypothèse, d'avoir adhéré, dans sa jeunesse, aux funestes théories de la violence révolutionnaire finir ses jours en prison.

J'aime le Brésil, Monsieur le Président.

J'aime l'exemple qu'il donne, à l'Amérique latine et au monde, d'une fidélité aux idéaux de justice en même temps qu'aux principes de mesure et de sagesse.

Et je serais consterné de voir «Lula» écorner une tradition d'accueil qui est l'honneur de son pays et fait que plusieurs milliers d'hommes et de femmes, venus de dizaines de pays, y ont aujourd'hui trouvé refuge.

Battisti est, comme disait un célèbre écrivain français, «un individu sans importance collective».

Ne reposent sur ses épaules aucun de ces grands intérêts géostratégiques qui déclenchent, d'habitude, les mobilisations.

Et je ne vous cache pas que cette solitude, cette éminente faiblesse contribuent à faire de lui, en Europe, l'objet d'une campagne de presse aussi féroce que disproportionnée.

N'empêche.

J'allais même dire : raison de plus.

Défendre des principes quand l'affaire est lourde d'enjeux bien visibles et le personnage capital, nous l'avons, tous, maintes fois fait – c'est facile.

Défendre les mêmes principes quand la cause est plus complexe, que le héros n'a pas bonne presse et que l'on sait, par-dessus le marché, que sa vision du monde et la vôtre demeurent aux antipodes, voilà qui est plus difficile mais, je crois, non moins nécessaire.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, j'attends avec impatience, et confiance, votre arbitrage.

Bernard-Henri Lévy